

## SAINT ESCOBILLE

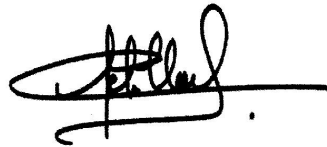
Le 22 novembre dernier, la cours administrative de Versailles a annulé l'arrêté du Préfet de l'Essonne du 13 mars 2009 faisant de l'installation d'un centre de stockage de déchets ultimes à Saint Escobille un projet d'intérêt général.

Cette décision a été saluée par le Conseil général de l'Essonne, opposé de longue date au projet de comme le témoignent les 3 motions et la demande de moratoire adoptés depuis 2002.

Néanmoins, un courrier du Ministre de l'Ecologie, du développement durable et de l'énergie nous a laissé entendre que ce dossier n'était pas tout à fait clos et qu'une nouvelle phase de concertation avec les élus locaux et les associations pourrait être conduite sous votre égide.

Monsieur le Préfet, pouvez-vous nous informer quant à la relance de cette concertation ?

Claire Robillard

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'C. Robillard', with a long horizontal line extending to the right.